

# ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE GÉNISSIEUX

Madame, Monsieur,

L'association GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE GÉNISSIEUX organise un Vide-Dressing le :

**DIMANCHE 15 Septembre 2019  
à GÉNISSIEUX**

Pour participer à cet évènement, remplissez le bulletin de participation ci-joint et n'oubliez pas de joindre pour votre enregistrement :

- Un chèque libellé à l'ordre de *Gymnastique Volontaire Génissieux*  
Un emplacement vous sera attribué à votre arrivée.
- La photocopie de la carte professionnelle
- La photocopie de la carte d'identité pour les particuliers

Le prix du stand est fixé à 3.00 Euros le mètre (5 mètres minimum par tranche de 5 soit 5, 10, 15 etc...)

Réservation à effectuer avant le 07 Sept. 2019.

N'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire car le nombre d'emplacements est limité.

La mise en place se fera à partir de 6 heures jusqu'à 8h30. Tout emplacement non occupé à 8h30 deviendra disponible et proposé aux exposants en attente.

Tout au long de la journée, un service de restauration rapide / buvette vous sera proposé.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir,

Meilleurs sentiments.

Pour tout renseignement complémentaire : tél : 06.13.22.06.71

Arrêté municipal n° 2019-076

*Voir règlement au dos →*

**DIMANCHE 15 septembre 2019**

**VIDE-DRESSING  
DE L'ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE  
VOLONTAIRE DE GÉNISSIEUX**

**RÈGLEMENT**

- Le vide-dressing est ouvert à tous, professionnels et occasionnels, conformément aux lois en vigueur.
- Les exposants professionnels doivent être munis de leur carte professionnelle à jour, K.bis ou registre du commerce.
- Les exposants occasionnels doivent être munis d'une pièce d'identité.
- Les textes précisent que le particulier ne peut exposer que des objets personnels et usagés pour la revente.
- Sont interdits sur les stands : armes, alimentaire, animaux, plantes et articles neufs.
- Déballage à partir de 6 heures - emplacement réservé jusqu'à 8h30.
- Le prix du stand est fixé à 3,00€ (trois euros) le mètre linéaire (5 mètres minimum par tranche de 5 soit 5, 10, 15 etc...).
- Pour un problème de bon voisinage, prévoir entre les stands un espace de circulation.
- Les exposants sont placés par les organisateurs.
- Il est demandé de respecter les passages de sécurité (Pompiers, SAMU,...).
- Les exposants sont responsables de leur stand pendant toute la durée de la manifestation.
- L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.
- Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement avant de partir - emballage à 19h.
- L'organisation ne prend pas la responsabilité des conditions atmosphériques (pas de remboursement).

Arrêté municipal n° 2019-076

VIDE-DRESSING  
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE  
GÉNISSIEUX

Dimanche 15 septembre 2019

**Bulletin d'inscription**

Arrêté municipal n°2019-076

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

NUMERO DE TELEPHONE : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ MAIL : \_\_\_\_\_

**Joindre au bulletin d'inscription :**

Photocopie de la carte d'identité (Recto / Verso)

ou

Photocopie de la carte professionnelle

Nombre de mètres réservés : \_\_\_\_\_ mètres (5m minimum par tranche de 5, soit 10-15-20 etc.) à 3€ le  
mètre linéaire, soit un montant de : \_\_\_\_\_ euros. Bulletin d'inscription + Chèque à l'ordre de  
l'association Gymnastique volontaire de Génissieux

**à retourner au plus tard le samedi 07 sept. 2019**

Destinataire : Chez Madame BERTHUIN Josette 60, rue des Dépits 26750 Génissieux

**Attestation sur l'honneur pour un particulier.**

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Domicilié(e) \_\_\_\_\_

Déclare sur l'honneur de ne pas avoir de déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que  
les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels usagers.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature :